

AFFAIRE N° 42. - Construction d'un dispensaire, type 4 pièces, à
Domenjod - Financement de l'opération.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans sa séance du 29 MAI dernier, le Conseil Municipal m'avait autorisé à passer un marché de gré à gré avec l'ENTREPRISE CANADAS pour la construction d'un dispensaire, type 4 pièces, à Domenjod.

Le coût de l'opération, y compris les honoraires d'architecte, s'élevaient à 4 937 100 (QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CENTS) Frs et la répartition des dépenses s'établissait comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| - Subvention du Ministère des Affaires Sociales | 1 195 150 Frs |
| - Subvention de la CAISSE GENERALE de SECURITE SOCIALE | 1 216 000 Frs |
| - Subvention de la M. U. F. A | 250 000 Frs |
| - Subvention du FIDOM local | 525 000 Frs |
| - Participation communale | 1 750 950 Frs |
| | <u>4 937 100 Frs</u> |

La CAISSE GENERALE de SECURITE SOCIALE ayant augmenté sa subvention de 40 000 (QUARANTE MILLE) Frs CPA, la répartition des dépenses s'établit de nouveau ainsi :

| | |
|--|----------------------|
| - Subvention du MINISTERE des AFFAIRES SOCIALES | 1 195 150 Frs |
| - Subvention de la CAISSE GENERALE de SECURITE SOCIALE | 1 256 000 Frs |
| - Subvention de la M. U. F. A | 250 000 Frs |
| - Subvention du FIDOM Local | 525 000 Frs |
| - Participation communale | 1 710 950 Frs |
| | <u>4 937 100 Frs</u> |

La participation communale est donc ramenée de 1 750 950 Frs à 1 710 950 Frs CPA qui sera prévue au Budget Supplémentaire de 1969 au Chapitre 903, Article 2302-42.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Denis, le 18 septembre 1969,
Soussigné
le Secrétaire Général
Signé : H. BOISSEAU
pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières et P. O.
Signé : M. C. ALARCON